

Je me demande pourquoi le magazine *Maclean's* devrait payer 136 p. 100, le *Reader's Digest*, 100 p. 100 et la revue *Time*, 59 p. 100. Le ministre des Postes a tenté, mais en vain, d'expliquer les avantages de cet arrangement. Il a dit: «Telle ou telle publication entre dans telle ou telle catégorie». Il n'a convaincu personne.

Le ministre nous dira peut-être pourquoi il a imposé une taxe sur l'éducation; cela me préoccupe. Cette taxe est imposée sur les revues professionnelles, les journaux que reçoivent les médecins, les dentistes et les vétérinaires, les journaux qui mettent les intéressés au courant des innovations scientifiques. Les revues touchant la science, l'éducation, les périodiques religieux, le droit et les arts coûteront toutes plus cher. Le député de Winnipeg-Nord a déjà exprimé ses pensées à cet égard.

Lors d'une réunion tenue aujourd'hui sous les auspices de la Société royale du Canada, 67 sociétés savantes ont discuté de questions d'intérêt commun et adopté à l'unanimité la résolution suivante:

... les délégués de soixante-sept sociétés savantes et professionnelles désirent attirer l'attention du ministre des Postes sur les injustices manifestes à l'égard des membres des professions libérales et scientifiques qu'entraînerait l'application des dispositions du paragraphe (1) de l'article 11 du bill C-116 aux publications des sociétés précitées.

Pour prendre un exemple dans mon domaine, la revue de l'Association médicale canadienne est tirée à 22,000 exemplaires chaque semaine à l'intention des membres au Canada et contient des articles scientifiques émanant du Canada, des mémoires relatifs aux travaux de cliniciens et de médecins. La revue se consacre à l'avancement de la science médicale. Le gouvernement possède une caisse d'aide à la santé. D'une part, il approuve former des médecins, grâce à cette caisse, et d'autre part il veut taxer les connaissances scientifiques dispensées à ces médecins par des publications comme la revue de l'Association médicale canadienne. C'est également le gouvernement qui a instauré le régime d'assurance frais médicaux.

● (10.00 p.m.)

En 1967, l'Association médicale canadienne a accusé un déficit de \$19,443 pour la publication de la revue de l'Association, et les frais d'affranchissement au tarif de la deuxième classe se sont élevés à \$20,000. Mais à la fin de septembre dernier, son déficit atteignait \$165,000, surtout par suite d'une baisse de la réclame des sociétés pharmaceutiques que les milieux gouvernementaux ont rabrouées à souhait. Je ne veux pas prédire ce que

[M. Rynard.]

deviendront les frais de port en vertu de la loi proposée, mais laissez-moi vous dire ceci: Une association bénévole, comme l'Association médicale canadienne, ne peut supporter longtemps des pertes considérables et des frais croissants. Le ministre se rend-il compte des conséquences de sa façon d'agir sur la diffusion du savoir scientifique, précisément ce dont nous avons tant besoin à un moment où nos meilleurs talents émigrent vers le Sud? Que le ministre y songe sérieusement et qu'il n'aille pas asséner un dur coup à l'enseignement au Canada; nous subissons déjà une concurrence assez forte de la part de nos voisins d'outre-frontière, et avec leurs journaux médicaux et scientifiques.

En fait, cette proposition du gouvernement nous ramène sous certains rapports à l'époque de la diligence. Le ministre a mentionné Orillia et j'ai été heureux de l'entendre parler de cette ville. Diplômé de McGill, il doit savoir que le grand humoriste Stephen Leacock y a vécu. En tout cas, une lettre expédiée le vendredi soir ne parviendra pas à destination avant le mardi suivant—ou, s'il y a beaucoup de courrier, avant le mercredi. Nous revenons exactement à l'époque de la diligence. Existe-t-il un autre pays avec notre niveau de vie qui possède un service postal fonctionnant 5 jours par semaine? Je voudrais bien le savoir.

Le ministre ne m'a pas encore expliqué de façon satisfaisante pourquoi la technologie des Postes et leur utilisation de méthodes modernes ne marchent pas de pair avec les besoins. Sauf erreur, lorsque le parti libéral est arrivé au pouvoir, le ministère accusait un excédent de 20 millions. Que diable, pourquoi n'a-t-on pas fait davantage dans le domaine scientifique, en vue d'utiliser la technologie de pointe, étant donné que la poste n'a jamais été plus utilisée qu'aujourd'hui? Je n'en fais pas le reproche au ministre, parce qu'il ne détenait pas alors ce portefeuille.

Dans le domaine scientifique, cette mesure causera un tort inouï à la diffusion de l'enseignement scientifique. Elle causera un tort inouï à bien des médecins qui se documentent sur les progrès de la recherche dans les revues médicales. Pourquoi le ministre est-il donc si injuste envers les Postes, quand on songe que les subventions accordées par le gouvernement canadien à Radio-Canada sont de l'ordre de 150 millions de dollars? Cette société fait la même publicité que les journaux. A mon avis, c'est ridicule. Le ministre aurait dû faire des recherches plus approfondies en ce domaine. Les gens aimeraient qu'on réponde à ces questions. Ils voudraient qu'on leur indique un meilleur moyen, au lieu d'augmenter le coût des services postaux et de les réduire par-dessus le marché.